



Mise en demeure de payer (pas en tord)

Par **sjoe83**, le 10/11/2014 à 08:49

bonjour

je viens de recevoir un courrier d un huissier de justice de thann68801 (moi j habite dans le 83) , pour une somme de 150€ , sfr me reclamme cette somme car d apres eux il n on pas eu de retour de materiel apres ma resiliation chose que j ai faite par la poste avec les documents qui mon envoyé . mais d apres eux il non rien reçu et depuis j ai cette procedure ou il veule que je paie 150 €

sachant que j ai toujours la preuve de mon envoie par la poste plus le retour de l accusé de reception comment metrrre un terme a tout ca car le materiel je leur est rendu et je ne dois en aucun cas payer cette somme

dois- je attendre d etre devant le juge pour le donner c est documents ?
merci d avance pour vos reponse

Par **aguesseau**, le 10/11/2014 à 10:59

bjr,

cet huissier agissant à titre amiable ne peut rien faire contre vous et pour un montant de 150 €, je doute qu'il fasse une procédure judiciaire.

vous pouvez écrire ou téléphoner à l'huissier en indiquant que vous possédez l'accusé de réception du matériel que vous avez envoyé.

surtout gardez précieusement ces documents.

cdt

Par **sjoe83**, le **10/11/2014** à **12:12**

bonjour

j ai gardé les documents ,

j hesite a lui ecrire ,ou a lui repondre , mais si des fois il va plus loin que dois-je faire ?

attendre le rendez-vous du juge , j avoue j aimerais leur cloué le bec a se moment la en montrant ma bonne foi par mes documents